

## **Communiqué intersyndical au sujet des heures de remédiation**

Suite à la situation inédite qu'élèves, parents et enseignant.e.s avaient affrontée au dernier trimestre de l'année scolaire 2019/2020, une question cruciale était restée longtemps sans réponse : avec quels moyens l'Education Nationale allait-elle faire face aux conséquences forcément néfastes de cette période sur les apprentissages et à l'explosion des inégalités scolaires qui en résulterait ?

Plusieurs pistes auraient pu être envisagées, par exemple un aménagement des programmes pour l'année 2020/2021 et/ou une diminution des effectifs des classes permettant un meilleur suivi des élèves (et, au passage, le respect des recommandations sanitaires en termes de distanciation sociale en classe).

Nous ne connaissons la réponse qu'une fois la rentrée passée. Ainsi, à la cité scolaire Jacques Decour, nous devons nous contenter d'une enveloppe d'heures supplémentaires (374 heures pour le lycée et 82 pour le collège) qui sera distribuée en fonction des demandes individuelles des enseignant.e.s. Cette réponse nous paraît inacceptable pour plusieurs raisons :

- **Par son insuffisance** : en effet, une fois prélevées une centaine d'heures côté lycée qui iraient aux CPGE, il resterait moins de 10 heures par classe de lycée, et environ 4h par classe de collège, à répartir entre toutes les disciplines. C'est se moquer du monde que de prétendre qu'il s'agit là d'un vrai dispositif de remédiation.
- **Par son injustice** : si la répartition de ces heures se fait en fonction des demandes individuelles des enseignant.e.s, elle ne sera pas identique d'une classe à l'autre. Cela nous semble largement contrevenir au principe d'égalité devant le service public auquel nous sommes attaché.e.s.
- **Par son inapplicabilité** : pour diverses raisons liées aux emplois du temps bien chargés des classes et aux contraintes de chacun.e, il n'est pas exclu qu'il soit tout bonnement impossible de mettre en place ces heures dans certaines classes et/ou disciplines.
- **Parce qu'en ne proposant aux élèves comme aux enseignant.e.s qu'une réponse sous la forme d'une surcharge de travail**, à fournir en parallèle d'une année scolaire « normale », ce dispositif les met toujours plus sous tension et les empêche de retrouver la sérénité nécessaire en cette rentrée si particulière. Le maintien à tout prix d'évaluations nationales anxiogènes et dont l'utilité pédagogique est plus que douteuse dans ce contexte n'arrange évidemment rien.

Nous demandons à ce que de réels moyens soient alloués pour répondre à la crise pédagogique que nous affrontons et face à laquelle l'institution semble fuir ses responsabilités.

Des enseignant.e.s de la cité scolaire Jacques Decour et leurs sections syndicales  
SNES et SUD Education